



Expression Libre

Changement de zonage dans le cœur du village de Sainte-Anne-des-Lacs

Lundi dernier, le Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs présentait son projet 125-13-2008 qui amende son règlement de zonage. Ce projet a pour but d'augmenter la profondeur des zones commerciales M300, M301 et M302 situées le long du Chemin SADL, depuis l'église jusqu'au dépanneur SADL. Ce secteur est mieux connu comme «Le Cœur du Village».

En fait, cette présentation, qui devait être d'abord une assemblée publique, s'est transformée en une séance d'information parce que l'avis public obligatoire n'a pas été publié dans les délais prescrits. Le Conseil s'est vu pris de court et a

donc repoussé l'assemblée publique au lundi 8 décembre prochain à 19h, à l'Hôtel de Ville.

Mais, le 8 décembre est également journée d'élection provinciale. C'est à se demander si le Conseil n'a pas choisi cette date pour s'assurer qu'il n'y ait pas trop de citoyens pour poser des questions.

Plusieurs citoyens étaient présents pour questionner le Conseil sur le pourquoi de ce projet, **combien ça va coûter, à qui peut bien profiter cet amendement et pourquoi le CCU (Comité Consultatif d'Urbanisme) n'avait pas été saisi de ce projet** de changement de zonage?

La question du « pourquoi » s'adressait au conseiller Gilles Crispin puisque l'avis de motion origine de lui. « On nous a demandé d'avoir une Vision » nous lance monsieur Crispin. « Ma Vision est que l'on manque de superficie commerciale dans la municipalité et cet amendement au règlement va nous en donner plus...! »

Monsieur Crispin...! Lorsque les citoyens demandaient au Conseil d'élaborer sa Vision pour SADL pour les 10 ou 15 prochaines années, ils s'attendaient à des commentaires beaucoup plus réfléchis que celui que vous avez énoncé. Et en parlant de Vision, où en êtes-vous avec votre plan d'Urbanisme révisé?

Combien ça va coûter? Une réponse sommaire nous est venue du directeur général, monsieur Jean-François René. Les plans modifiés coûtent environ 1000 \$. Les heures de l'urbaniste, de son assistant, du secrétariat et du directeur n'ont pas été évaluées. Personnellement, j'avancerais le montant de plus de 4000 \$ jusqu'à maintenant et ce n'est pas fini. Monsieur René a ajouté que si ce projet devait finir par un référendum, il y aurait un coût additionnel de près 20 000 \$, soit le coût équivalent d'une élection.

Les coûts pourraient donc être évalués à plus de 25,000\$. Quand on pense que le Conseil a refusé l'achat de lumières de Noël pour les Loisirs le mois dernier parce qu'il n'a pas d'argent! En plus, en cette période économique incertaine, nous devrions effectivement faire plus attention à nos dépenses, même si certains ont des visions!

Et à qui ça peut bien profiter? Bien entendu, le projet de règlement n'a pas été déposé que pour une question de Vision! Les citoyens sont plus avertis que ça! C'est bien sûr que certains propriétaires le long de cette artère en profiteront. Il n'est pas nécessaire de les nommer. On peut les compter sur les doigts de la main. Je tiens à rappeler, pour ceux qui n'étaient pas à la séance du Conseil du 14 octobre dernier, que le vote sur le premier projet de règlement a été de trois contre trois et c'est monsieur le maire Boyer qui a tranché en votant **pour** le projet. En fait, nous savons tous à **qui ça va profiter!** La question pourrait se poser autrement et se demander plutôt à qui ce projet ne profitera pas et quels sont les propriétaires qui en subiront les effets?

Enfin, pourquoi le CCU n'a pas été saisi de la question? Le conseiller Daniel Laroche a répondu que le projet aurait pu, en effet, être discuté au CCU mais ce n'était pas obligatoire. Ça, nous le savions déjà! En tant que membre du CCU, je me questionne toujours sur le rôle réel du CCU dans la municipalité de SADL!

Citoyens et citoyennes, et particulièrement ceux du Cœur du Village et des propriétés limitrophes, venez vous informer des bons et mauvais côtés d'un tel règlement – **lundi 8 décembre 2008 à 19h à l'Hôtel de Ville.**

Normand Lamarche, tel : 450-224-5576

Immeubles des Lacs
COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

(450) 224-4483

Courtier #1 à Sainte-Anne-des-Lacs en 1994-1995-1996-1997-1998-1999-2006-2007 d'après les données de CIGM



Andrée Cousineau
Courtier immobilier affilié

www.immeublesdeslacs.com

acousineau@immeublesdeslacs.com



155 000 \$

Ste-Adèle - MLS 1468689

Moins cher qu'un loyer, condo impeccable complètement meublé, directement sur les pistes du Chantecler.



319 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs - MLS 8058885

Un mode de vie!!! Multigon sur 2 étages, impeccable, salle familiale-cinéma maison-solarium au RDC. Accès au lac des Seigneurs!



275 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs - MLS 1468689

Libre à l'acheteur. Design unique, conception exceptionnelle.



200 000 \$

St-Hippolyte - MLS 8045942

Une aubaine à ce prix! Accès au lac Écho. Libre à l'acheteur.



279 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs - MLS 1477251

Fonctionnelle, impeccable, paisible... Immense garage-atelier, accès au lac Cupidon. Entrez voir!



225 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs - MLS 1452355

Bordé par le lac Loïse avec une vue incroyable, facile d'accès. Construction étonnante!



950 000 \$

Ste-Anne-des-Lacs - MLS 1491361

Domaine fascinant. On peut encore réussir des constructions avec des boiseries inoubliables. Vendu complètement meublé.



100 000 \$

Prévost - MLS 1454914

Vous serez propriétaire de votre LOCAL COMMERCIAL sur la 117 pour moins qu'un loyer! Disponible maintenant!

La CLÉ de L'ENTREPOSAGE

SYSTÈME D'ALARME INDIVIDUEL RELIÉ À UNE CENTRALE 24 H SUR 24H

(450) 224-8662

Manuloc
LOCATION D'OUTILS ET D'ENTRÉPÔTS

Le rendez-vous des bricoleurs

Service de livraison disponible sur demande

2788, boul. Labelle, Prévost

Arrêtez d'y penser!

Annoncez dans le Journal de Prévost!

TEL.: 224-1651
Fernande GAUTHIER